



Bordeaux 3, classée parmi les deux premières universités françaises labellisées SD (Supplément au diplôme) par la Commission européenne

L'université Bordeaux 3 renforce sa visibilité internationale

La Commission européenne vient de décerner son label « Supplément au Diplôme » aux établissements d'enseignement supérieur qui se sont engagés dans une procédure de qualité incluant la délivrance de l'« annexe descriptive au diplôme ».

Seules deux universités françaises ont été distinguées, dont l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3.

En janvier 2010, cet établissement figurait parmi les premières universités françaises à répondre à l'appel à candidature. Le label lui a été attribué après évaluation assurée par des experts nationaux indépendants et validation par l'agence française 2E2F puis par l'agence exécutive à Bruxelles.

Ce label lui est acquis pour trois ans sur l'ensemble de son offre de formation. Il récompense les efforts produits ces dernières années par cette université très attachée au respect de la réglementation des formations (réforme européenne LMD) et à la valorisation de ses diplômes et des parcours étudiants.

Qu'est-ce que le supplément au diplôme ?

Le supplément au diplôme, document standardisé élaboré par l'UNESCO, le Conseil de l'Europe et la Commission Européenne, est une annexe descriptive remise à chaque étudiant lors de la délivrance de son diplôme, détaillant son parcours et ses compétences acquises. À Bordeaux 3, ce supplément est délivré sur demande depuis 2007 et depuis 2010, systématiquement, automatiquement et gratuitement, conformément aux exigences attachées au label.

Une lisibilité internationale des diplômes de Bordeaux 3 pour une meilleure insertion des diplômés

Le Supplément au diplôme, en intégrant des éléments de formation extrêmement personnalisés, apparaît capital pour la réussite de l'insertion professionnelle des diplômés, la poursuite de leurs études ou d'un programme de formation continue.

L'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 tentera, l'année prochaine, d'obtenir le label ECTS qui, valide le respect de la réglementation européenne en matière de crédits ECTS et de mobilité internationale des étudiants.

Contacts presse